

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

La pierre et le métal dans les arches à grande portée. — Le pont-route de Plauen en Saxe. — Trop de ponts en fer. — Les progrès des lampes électriques. — Balance des avantages et inconvénients.

Depuis que les progrès de la métallurgie avaient mis à la disposition des ingénieurs des fers et des aciers doués de qualités de résistance à la traction et à la flexion bien supérieures à ce que l'on possédait autrefois, il n'était plus question que de ponts métalliques, et il semblait qu'il n'y avait plus de limite à la portée des arches dont les dimensions allaient sans cesse croissantes. Le viaduc du Garabit, construit par l'ingénieur Eiffel, l'homme de la tour, fut un des précurseurs de ces ouvrages gigantesques, qui semblaient consommer le triomphe du fer et de l'acier sur le minéral et la pierre.

Il était permis, cependant, de regretter cette invasion du métal dans les constructions des ponts et viaducs. On ne s'explique pas bien, au point de vue esthétique, la présence d'une masse de fer suspendue au-dessus d'une profonde vallée, et reliant de son arc élastique des flancs rocheux et des roches de granit. Il y a certes là une faute d'harmonie qui détonne dans la nature; cela sent trop la mécanique et l'usine métallurgique, et, bien que notre siècle industriel et positif soit assez indifférent à ce genre de préoccupations, les esprits cultivés et les intellectuels, dans le bon sens du mot, sont péniiblement affectés à de pareils spectacles.

Combien plus belles sont les grandes arches de pierre, qui empruntent leur matière première à la nature qui les environne! L'arc se profile vigoureusement sur le fond du ciel et les demi-teintes des vousoirs et des arcades se fondent harmonieusement avec l'ensemble du paysage. Il ne semble pas qu'on ait sous les yeux un ouvrage rapporté par la main de l'homme, mais une sorte de merveille naturelle, un vestige d'anciens barrages d'érosions jetés au travers de la vallée, où le temps et les eaux ont découpé le vaste évidement de la voûte actuelle. De fait, les deux demi-arches se détachent des flancs rocheux de la vallée, dont ils semblent être le prolongement et l'émanation, comme deux ailes aux attaches robustes qui viennent se rejoindre au centre de la voûte par leurs extrémités effilées.

Si l'apparition des constructions métalliques a pu arrêter quelque temps l'essor des ouvrages en maçonnerie, elle a eu au moins l'avantage d'inspirer plus de hardiesse aux fervents de la pierre et de les engager à affronter plus délibérément les grandes portées avec les voûtes en maçonnerie. Lorsqu'on a vu, en effet, construire le pont du Douro, dont l'arc métallique a 160 mètres de portée, celui du Garabit, de 165 mètres, et le viaduc du Viour, qui atteint la portée de

220 mètres, on s'est familiarisé avec ces belles envolées, et la pierre a suivi l'exemple du fer et de l'acier.

**

Il convient de citer, parmi les ponts en maçonnerie les plus importants, le pont de Morbegno, construit récemment sur l'Adda pour les chemins de fer de la Valteline, qui présente une arche de 70 mètres d'ouverture, avec une flèche d'un septième, et le pont Adolphe, qui franchit le Pétrusse à Luxembourg, par une voûte de 84 mètres, surbaissée dans le rapport d'un cinquième.

On vient de construire en Saxe, à Plauen, un nouveau pont-route, dont la portée dépassera tout ce qui avait été réalisé jusqu'à ce jour, car son arche en maçonnerie atteint 90 mètres d'envergure.

Ce pont, jeté au-dessus du ravin de la Syra, se présente sous la forme d'une arche en anse de panier à trois centres, dont les rayons sont respectivement de 105 mètres à la clef et de 30 mètres aux reins et aux naissances; la flèche n'est que de 18 mètres, ce qui produit, pour une pareille portée, un surbaissement d'un cinquième, d'une grande hardiesse.

Les tympanes, jusqu'à la hauteur des reins, sont évidés par des voûtes elliptiques; en outre, une voûte plus élargie a été aménagée dans le tympan de l'une des rives, pour le passage d'une voie publique raccordant le fond du ravin au plateau supérieur.

Au-dessus de ces voûtes, qui viennent s'ouvrir à la base de l'ouvrage comme de gros œils-de-bœuf, les tympanes sont évidés par des arcades aveugles, dont les cordons se déroulent à droite et à gauche de l'arche, laissant une longueur complètement lisse sur la partie médiane de la voûte. Ces arcades, qui ne se détachent que sur 1 mètre de profondeur, allègent dans une certaine mesure l'aspect un peu massif de l'ensemble, qui cadre bien, d'ailleurs, avec le caractère général de l'ouvrage.

Les retombées de la voûte prennent leur base d'appui sur les parois du ravin, dont la roche présente une résistance à l'écrasement de 1.600 kilogrammes par centimètre carré. La pierre employée pour la maçonnerie du pont possède la même résistance; les épaisseurs des voûtes à la base ont été calculées de manière à limiter à 25 kilogrammes la pression maximum par centimètre carré sur le terrain. Les fondations ont été, d'ailleurs, établies avec le plus grand soin, et toutes les fissures du rocher, à l'endroit des retombées, furent préalablement remplies avec de la maçonnerie au mortier de ciment.

**

Les tympanes sont en moellons smillés, de pierre schisteuse d'une teinte gris-bleu, provenant des carrières voisines; en outre, on a figuré des vousoirs au moyen d'un enduit spécial imitant le granit, de manière à accuser plus nettement les arcs de l'arche principale et des voûtelettes, dans un but décoratif. On a donné à la grande voûte une épaisseur de 4 mètres aux naissances et de 1 m. 50 à la clef. Ces épaisseurs ont été calculées en vue de faire supporter au pont le charge d'une foule à raison de 575 kilogrammes par mètre

carré et une charge roulante d'une file de véhicules portant 15 tonnes par essieu.

Il importait de reporter sur les naissances de la voûte la charge de remplissage qui présentait une grande hauteur dans la partie voisine des culées. A cet effet, on a eu soin de limiter cette charge à droite et à gauche, en montant deux murs transversaux à l'aplomb des reins ; l'espace compris entre ces murs et la partie médiane de la voûte, sur 65 mètres de longueur, est occupé seulement par les piédroits de six voûtelettes d'élévation longitudinales, chargées d'une couche de 1 mètre environ de terre et supportant la chaussée. Ces voûtelettes ont 1 m. 50 de portée et leurs piédroits ont 40 centimètres d'épaisseur.

Les trottoirs, en encorbellement sur leurs bords extrêmes, sont constitués par des dalles de granit supportées sur des corbeaux de même nature. Cette ligne de supports en saillie sur toute la longueur de l'ouvrage, forme une corniche qui couronne très heureusement l'œuvre architecturale.

Pour la construction, les palées des cintres étaient au nombre de douze et reposaient sur de solides fondations, dont chaque massif avait 20 mètres de longueur. Ces palées étaient rendues solidaires et entretoisées par des traverses horizontales et des contrefiches obliques. Ces échafaudages ont exigé un cube de bois énorme, que l'on a évalué à la moitié de celui de la maçonnerie. Les cintres étaient formés de deux parties, dont la supérieure reposait sur l'inférieure par l'intermédiaire de coins. Il a suffi de desserrer ceux-ci pour opérer le décintrement de la voûte, qui s'est fait progressivement, dans l'espace de deux mois environ.

La maçonnerie des voûtes comprend 4.850 mètres cubes, dont 3.770 pour la grande voûte ; celle des murs est de 450 mètres cubes. Les dépenses se sont élevées à 735.000 fr., y compris 26.000 francs pour acquisition de terrains et d'immeubles.

Tel est ce remarquable ouvrage, qui vient démontrer une fois de plus que les longues portées sont aussi bien accessibles à la pierre qu'aux matériaux métalliques. Espérons que de pareils exemples ne seront pas perdus et qu'à Lyon, du moins, on fera trêve à la monotonie des ponts en fer pour doter enfin notre ville d'un ouvrage en pierre dont l'architecture grandiose soit digne du beau fleuve qui baigne nos murs.

*
**

Swan et Edison ont porté rapidement les lampes électriques à incandescence à filament de charbon au degré de perfection qu'elles possèdent actuellement. Depuis, on n'a réalisé que de simples perfectionnements de fabrication, sans obtenir de progrès sensible dans l'économie du courant alimentant ces lampes. La dépense d'électricité oscille, en effet, entre 3 watts à 3 1/2 watts par bougie, et, au prix où les Compagnies d'exploitation font payer leur marchandise au public, une pareille consommation devient beaucoup trop onéreuse.

Aussi les inventeurs cherchent-ils, depuis quelques années, à remplacer le classique filament de charbon par des substances capables de rayonner une plus grande incandescence pour une dépense d'électricité moindre.

Les premiers essais poursuivis dans cette voie ont donné naissance à la lampe Nernst. Dans celle-ci, le filament de charbon est remplacé par un bâtonnet formé d'une pâte d'oxydes rares analogues à ceux qui entrent dans la composition du manchon Auer. Le bâtonnet est porté à une vive incandescence et donne une lumière très blanche, se rapprochant de celle de la lampe à arc ; la consommation d'énergie électrique est ainsi réduite à 2 w. 5 par bougie en

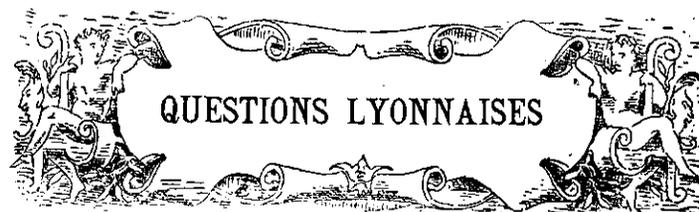
moyenne ; l'intensité lumineuse varie, d'ailleurs, très notablement, suivant les rayons émis dans les diverses directions, soit perpendiculairement au bâtonnet, soit dans son prolongement. En outre, cette lampe présente l'inconvénient d'exiger un dispositif d'allumage spécial, car il faut échauffer préalablement le corps, pour le rendre suffisamment conducteur, et l'allumage ne se produit qu'au bout de quarante secondes environ. Cette sujétion, qui prive la lampe Nernst du principal avantage de l'électricité, l'éclairage instantané, constitue une infériorité manifeste sur la lampe ordinaire à filament de charbon.

Le D^r Auer, le même qui a imaginé le manchon à incandescence qui porte son nom, a inventé la lampe à filament d'osmium, métal rare et précieux qui remplace le vulgaire fil de charbon des lampes ordinaires. La nouvelle lampe réalise encore, paraît-il, une nouvelle économie sur le prix de l'éclairage, car elle fournirait la bougie lumineuse pour une dépense d'électricité réduite à 1,5 watt seulement. Malheureusement, l'osmium, en sa qualité de métal, a une conductibilité trop grande ; il n'offre pas, comme on dit, une résistivité égale à celle du charbon. Il en résulte que ces lampes ne peuvent supporter individuellement les tensions de 110 à 120 volts auxquelles sont distribués généralement les courants électriques ; on est obligé de les placer par groupes de trois en série sur les circuits, et les lampes de chaque groupe doivent être allumées en même temps. Enfin, ces lampes coûtent dix fois plus que les lampes à incandescence ordinaires, ce qui est à considérer au point de vue de leur renouvellement.

Presque en même temps que la lampe à osmium, a paru la lampe au filament de tantale. Ce corps est aussi un métal, et sa conductibilité relativement grande exige l'emploi d'une longueur de fil considérable, qui atteint 650 millimètres dans la lampe de 30 bougies. Pour loger un fil de pareille longueur dans l'ampoule de verre, il est nécessaire de le soutenir par une double série de crochets entre lesquels il se développe en zigzag d'un pôle à l'autre de la lampe. La lampe au tantale produit encore une économie dans l'éclairage, qui se traduit par une consommation de moins de 2 watts par bougie. Cette lampe, vu la matière précieuse qui entre dans la composition du filament, est d'un prix à peu près aussi élevé que la lampe à osmium.

Tel est le bilan actuel du progrès dans le domaine des lampes électriques à incandescence. On voit que, si les nouvelles lampes présentent des qualités intéressantes, ces qualités sont rachetées en partie par des inconvénients qui permettent à la vieille lampe au filament de charbon d'Edison et de Swan de lutter encore avec succès contre les nouvelles arrivées, par les avantages qu'elles leur confèrent sa résistivité et la modicité de son prix d'achat.

DARYMON.



LES FUTURS GRANDS TRAVAUX A LYON

M. Louis Schneider, rédacteur au *Gil Blas*, de passage à Lyon, est allé s'entretenir quelques instants avec le nouveau maire de Lyon, M. Herriot, et lui a demandé quelles étaient

ses intentions et sa ligne de conduite à l'égard de la seconde ville de France.

M. Herriot lui a longuement exposé ses plans. De l'interview de notre confrère, nous extrayons la partie des projets qui peut plus spécialement intéresser nos lecteurs :

« Jamais, a déclaré M. Herriot, je n'entreprendrai une réforme sans avoir mûrement pesé le côté matériel qu'elle entraîne avec elle. Ai-je besoin de vous dire que nous construirons simultanément un grand nombre de groupes scolaires, pour satisfaire à la loi de 1904 sur la laïcisation. Il faut que nous puissions loger les élèves que les écoles congréganistes déversent dans nos écoles.

« M'inspirant de ce qui se fait à l'étranger pour l'hygiène municipale, je rêve de créer des abattoirs immenses, très modernes, tout à fait au courant des progrès de la science. En ce qui concerne l'instruction publique, la situation d'une grande ville comme Lyon est très fâcheuse, parce que la loi du 25 juillet 1893 a mis à la charge des villes ayant plus de 150.000 habitants, des frais énormes, pour lesquels l'Etat n'accorde que 8 centimes additionnels, tandis que la Ville doit s'imposer pour le surplus à payer. Ainsi, quand la Chambre a voté des lois qui ont amélioré la situation du personnel enseignant, la Ville de Lyon a été obligée de supporter cet accroissement de dépenses. Il en résulte un manque d'équilibre dans le budget, manque auquel il va falloir remédier par des recettes à trouver.

« Les services d'assistance de la Ville de Lyon recevront un développement de plus en plus considérable. Nous allons inaugurer bientôt le quatrième et dernier pavillon de l'hôtel des Invalides du travail, une création purement laïque, absolument unique en France. Je veux aussi créer un orphelinat municipal de garçons, favoriser l'éclosion de Sociétés d'habitations à bon marché, encore mieux organisées que celles qui fonctionnent déjà à Lyon, fonder une maison de refuge pour les vieux ménages. C'est là une création dont je m'occupe spécialement.

« Tous ces projets, comme vous le voyez, vont nécessiter des constructions en masse. Mon intention est de les faire exécuter en sauvegardant les finances de la Ville le plus possible. Je me propose de réformer les usages adoptés à ce propos en matière d'architecture. Je ne les ai pas approuvés comme membre du Conseil des Hospices civils. Je les sanctionnerai encore moins comme maire. Je suis partisan de la construction à prix fixe à forfait, et non de ces devis qui tendent à s'élever pour pouvoir élever en même temps le chiffre des honoraires de l'architecte.

« La voirie attirera aussi mes soins. Je déposerai un grand projet de tout-à-l'égout, mais je ne pourrai évidemment m'occuper de ce projet qu'au point de vue théorique, puisque, dans deux ans, mes pouvoirs expireront. En outre, j'espère faire décider la création d'une Exposition d'hygiène à Lyon, à l'occasion du Congrès pour l'avancement des sciences qui se tiendra ici en 1906.

« Ce que je peux affirmer, c'est que les lettrés, les artistes trouveront toujours aide et protection dans notre belle ville de Lyon. Ayant moi-même mordu à la grappe, comme disait si bien Sainte-Beuve, je ferai ouvrir largement le budget à toutes les manifestations d'art. Arriverai-je à créer l'Ecole régionale d'architecture, pour laquelle M. Dujardin-Beaumetz m'a promis d'aplanir toutes les difficultés ? Il est vrai que c'était au cours d'une fête et avant un banquet que me fut faite cette promesse. »

L'IMMEUBLE

DES SERVICES

DE DISTRIBUTION ET DE TRI DES POSTES A LYON

Sur un terrain cédé par la Ville, l'Etat fait élever à ses frais une construction, où les services de plus en plus importants de la poste fonctionneront. C'est pour le dépouillement des courriers avant leur distribution, et aussi pour l'expédition, succédant à la centralisation, des autres courriers, qui affluent des différents quartiers et de la banlieue. En principe, l'entrée devait être interdite au public ; il en sera bien ainsi. Néanmoins, une partie infime sera prise pour la création d'un bureau de poste de quartier. Malgré cette légère dérogation, l'Hôtel des Postes n'en conserve pas moins sa désignation.

Son objet étant connu, il est intéressant, sans nul doute, de faire une étude de l'emplacement et de l'installation ; non pour établir une comparaison avec ce qui a déjà été fait ailleurs — chose impossible, et d'ailleurs inutile, puisque la seule disposition des lieux doit inspirer le constructeur — mais bien pour mettre en relief les progrès réalisés et les applications ingénieuses de la science sans cesse en marche. Il n'y a pas que le passé qui offre des enseignements ; le présent a son intérêt, qu'on aurait tort de négliger.

Tout d'abord, le choix de l'emplacement pouvait-il être plus heureux ? Je ne le crois pas. Au coin des deux rues Gilibert et Dugas-Montbel, cette dernière en contre-bas de la gare Perrache, qu'elle suit parallèlement entre la Saône et le Rhône, se trouvait un terrain libre d'une superficie de 2.100 mètres. A proximité de la voie ferrée, ne rapportant rien à la Ville, qui en avait la possession, ce terrain a été ainsi parfaitement utilisé. C'est même, peut-on dire, une bonne spéculation. Il serait à souhaiter que, dans d'autres cas, où la Ville est mise en demeure de participer aux dépenses de travaux nécessaires, elle s'en acquitte de cette façon, sans bourse délier, à la plus grande joie des contribuables. De deux côtés, le quadrilatère était limité par de hautes maisons de rapport. De là un inconvénient, un empêchement à dégager le bâtiment, mais n'en subsistaient pas moins des avantages aussi variés qu'appréciables. La tâche de l'architecte serait plus difficile. Qu'importe ! L'Etat consentit une dépense de 500.000 francs, et l'œuvre fut commencé pour être terminé aussi promptement que possible.

Malheureusement, — la plupart du temps cela arrive — des retards se produisent, involontaires, parfois inévitables, pas moins regrettables. Et les facteurs, attelés à leur dure besogne dans le local restreint de l'ancienne tannerie Ullmo, sur le quai Rambaud, gémissent et aspirent à plus de confortable ! Que cette classe intéressante de travailleurs prenne patience. Bientôt, satisfaction complète lui sera donnée. Lors de ma visite, ces jours derniers, 56 ouvriers (32 manœuvres, 24 maçons) étaient sur le chantier. On arrive à la couverture ; c'est dire que l'inauguration est proche.

Evidemment, je ne puis entrer dans le détail à l'heure présente, je me contente de décrire ce que j'ai vu. Ma foi ! l'idée de l'architecte apparaît nettement ; le plan, sagement conçu, habilement approprié à la disposition des lieux, charme le visiteur. D'une part, une cour intérieure très spacieuse, où des automobiles, assurant dorénavant le service des dépêches, évolueront à l'aise, soit à la sortie de leur garage, soit à leur entrée par la rue Gilibert ; d'autre part, d'immenses salles, d'une hauteur de 7 mètres, à larges baies. Telle est

la dominante, commandée, du reste, par la présence des murs mitoyens. Au rez-de-chaussée, sur la rue Dugas-Montbel, une salle, longue de 50 mètres et large de 14, servira à l'arrivée, au départ et au chargement des courriers, puis ce sont les entrées sur les deux rues, la loge du concierge, le bureau de quartier, des garages d'automobiles, des escaliers conduisant, ici au premier étage, là à un entresol aménagé seulement au-dessus du bureau postal de la rue Gilibert, dans lequel l'architecte, M. Clapot, avantageusement connu par l'hôtel de ville d'Oullins, que nous avons publié, a eu la coquetterie d'installer un chauffoir et une cantine de grande dimension, tout en laissant la place nécessaire pour un bureau d'inspecteur et le logement du concierge. Ah ! ce chauffoir, sa préoccupation constante, M. Clapot le veut comode, accueillant, reposant, plein de gaieté. Que de projets et de rêves, abandonnés, repris, modifiés avant d'en arrêter l'organisation définitive et triomphante !

Une merveille, cette unique salle du premier étage, inondée d'air et de lumière, où la vue, franchissant la cour par le vitrage, saisit tout ce qui s'y passe. En deçà de la cour, un plancher Tricon, en ciment armé, d'une portée de 14 mètres ; au delà, un second, d'une portée de 9 mètres. Les exigences du service ont empêché la symétrie, mais l'harmonie règne. Adossés au mur de la maison voisine, de nombreux water-closets et lavabos sont séparés les uns des autres par trois courettes indépendantes, ils sont convenablement isolés de l'immeuble. Quant aux conditions hygiéniques, elles ont été observées avec un soin jaloux d'atteindre la perfection. C'est avec plaisir que nous reviendrons plus tard sur cet Hôtel des Postes quand on pourra mieux se rendre compte de la ventilation, de l'éclairage, du chauffage, en un mot de ces mille détails, comme des ascenseurs électriques destinés à apporter les courriers sur les tables du tri. Pas d'ornementations superflues dans les façades, pas de bluff ; un confort moderne, de plus tout ce qu'il faut pour faciliter le travail d'une ruche humaine et le rendre agréable.

Le terrassement a été entrepris par M. Soly, la maçonnerie par M. Vial. Quand, en janvier dernier, on pratiquait les fouilles, l'eau filtrait à travers les terrains d'alluvion de la presqu'île ; il fallut créer des puits de béton, les relier les uns aux autres par des rigoles de béton et des chaînages en fer, afin d'élever le sous-sol. Sont assurés les concours de M. Gay de Héricourt pour la charpente métallique ; de MM. Cochet pour la charpente en bois ; de M. Gay, rue Saint-Jean, pour la serrurerie ; de M. Cimetière pour la menuiserie ; de la Société ouvrière « la Renaissance », dirigée par M. Taillardat, pour la peinture et la plâtrerie ; de M. Faure pour la zinguerie et la plomberie ; de MM. Pierron et Bouthier pour l'installation du chauffage à vapeur à basse pression.

(A suivre.)

A. TUOTIOP.

LES NOUVELLES CHAMBRES SYNDICALES D'ENTREPRENEURS DE LA LOIRE

Le dimanche 12 novembre et le mardi 14, le Syndicat général de la Loire, représenté par MM. Roux, président ; Roche, vice-président ; Verrier, rapporteur général, s'est rendu à Bourg-Argental et à Feurs, et, après des conférences très applaudies, où le talent de l'orateur, M. Roche, a été fort apprécié, a fondé les Chambres syndicales de ces deux centres.

Un noyau assez important d'entrepreneurs éclairés s'est formé dans ces localités, et le succès de l'œuvre syndicale y est assuré. M. Guyot, vice-président de Saint-Etienne, accompagnait la délégation du Syndicat général à Bourg-Argental, et M. Malterre, trésorier général, s'était joint à ses collègues pour aller à Feurs.

MM. Roche et Verrier ont été très applaudis et ont promis de revenir apporter la bonne parole à Bourg-Argental et à Feurs, lorsque le noyau des fondateurs aura recruté toutes les personnes susceptibles d'adhérer.

Une partie de la délégation de Bourg-Argental s'est rendue à Annonay, en visite simplement ; mais cette visite va amener la création d'une importante Chambre syndicale dans cette cité industrielle.

Voici la composition des bureaux :

BOURG-ARGENTAL. — *Président* : M. GIRE, entrepreneur de canalisations ; *vice-président* : M. MARTIN, entrepositaire ; *secrétaire* : M. MURGUE, maçonnerie ; *trésorier* : M. SABOT, scierie mécanique.

FEURS. — *Président* : M. GARAND, entrepositaire, adjoint au maire ; *vice-président* : M. MAGAT, menuiserie ; *secrétaire* : M. LAPIERRE, scierie mécanique ; *trésorier* : M. GAÇON, maçonnerie.

Ce sont là des choix particulièrement heureux et qui assurent la réussite de l'œuvre. Ces nouvelles Chambres et d'autres encore dans la Loire viendront grossir la Fédération de l'Est et du Sud-Est.

ÉCOLE DE FILLES JUSTICE DE PAIX POSTES ET TÉLÉGRAPHES A MORNANT

En publiant aujourd'hui une reproduction de la façade de l'édifice municipal construit à Mornant par M. Collomb, architecte à Lyon, et dont les plans figuraient dans notre précédent numéro, nous ne manquerons pas de signaler que la partie de sculpture en a été exécutée par M. Jean Chorel. Dans la sobre décoration de ce monument, cet artiste consciencieux s'est révélé aussi bon sculpteur d'ornement que nous le voyons statuaire distingué dans l'exécution du buste d'André, que nous reproduisons d'autre part.

CONCOURS

MAURIAC

RESTAURATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

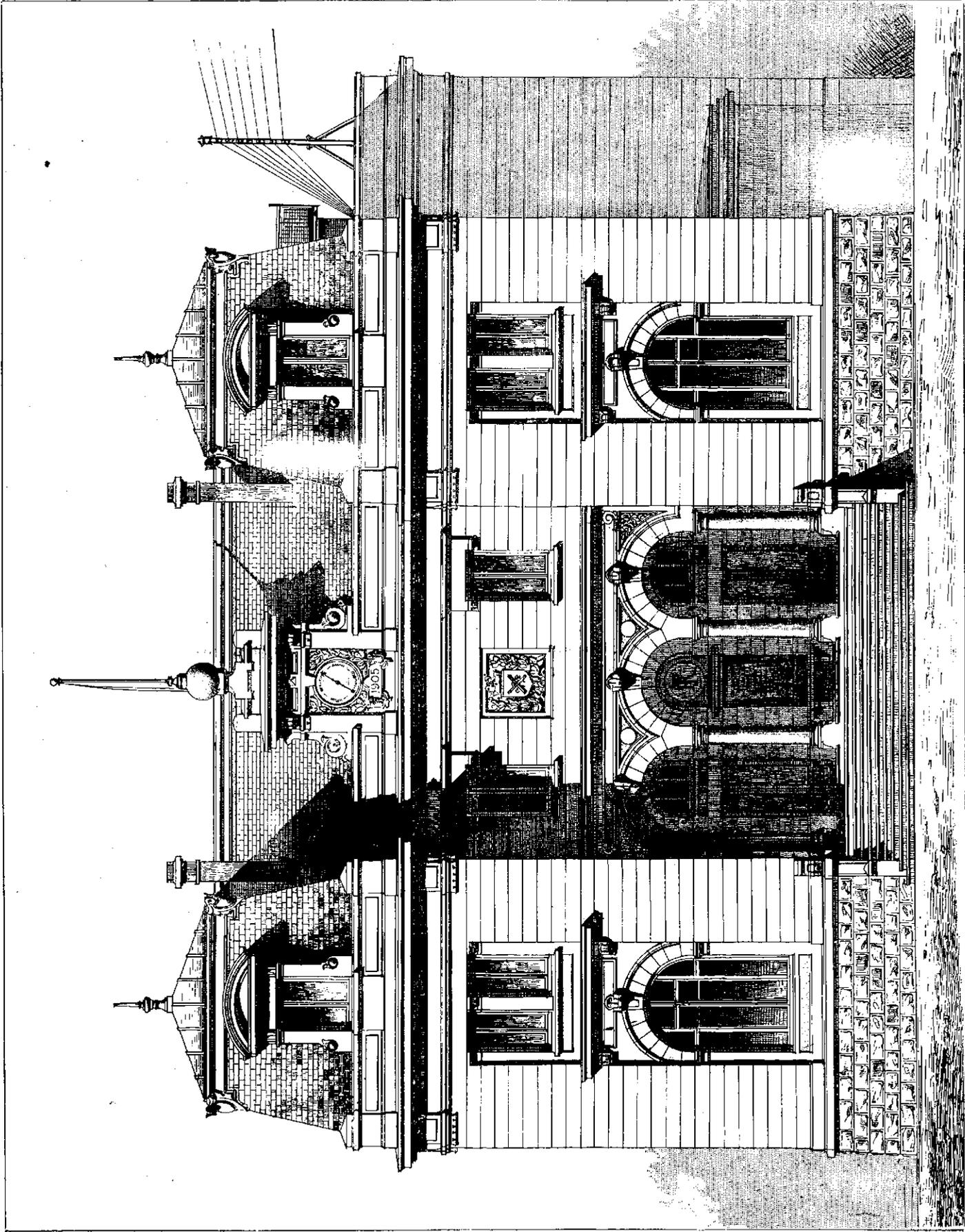
Un concours est ouvert entre tous les architectes pour la restauration d'un immeuble sis à Mauriac (Cantal) et acquis par l'Administration de la Caisse d'Épargne pour y installer ses services. La dépense est limitée à 25.000 francs.

Les plans et devis devront être déposés à la mairie de Mauriac avant le 31 janvier prochain.

GRASSE

TERRASSES EN CIMENT ARMÉ (*Résultats*).

La Commission spéciale instituée pour l'examen des projets déposés en vue de l'édification des terrasses en ciment armé, sur la place du Cours, à Grasse, a donné la préférence au projet de MM. Boussiron Hugues et Thorrand et Cie, 16, rue Milton, Paris.



ÉCOLE DE FILLES, JUSTICE DE PAIX, POSTES ET TÉLÉGRAPHES A MORNANT (RHÔNE)

Architecte : M. J. COLLOMB, à Lyon.

INAUGURATION DU MONUMENT G. ANDRÉ

ET

Distribution Solennelle des Récompenses

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

La fête annuelle de la Société académique d'architecture qui, devant de quelques semaines sa date habituelle, a eu lieu dimanche, 19 novembre dernier, empruntait cette année à deux circonstances spéciales un éclat inaccoutumé : la Société célébrait le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation, de véritables noces de diamant, et la solennité coïncidait avec l'inauguration du monument Gaspard André, à l'érection duquel la Société académique d'architecture avait coopéré, de concert avec le Comité spécial fondé à cette intention.

Nous avons déjà parlé du monument, que nous reproduisons aujourd'hui : la partie architecturale, très importante, un portique aux lignes sobres et classiques, est de M. Pascalon ; M. Jean Chorel, un de nos jeunes sculpteurs d'avenir, dont le talent à la fois souple et puissant s'est déjà maintes fois affirmé, a donné de Gaspard André une physionomie vivante et animée, d'une grande ressemblance et d'une remarquable sincérité d'expression, dégagée de l'attitude conventionnelle et banale que l'on constate trop souvent dans des œuvres analogues ; sur la blancheur du marbre, le bronze se détache vigoureusement ; le buste émerge d'une draperie d'où s'échappe un hibou, cet oiseau méconnu de nos jours, et cependant consacré, dès une époque très reculée, à Minerve, déesse de la Sagesse : « Ami de l'ordre et de la paix, nous dit Larousse, philosophe dans la plus large acception du mot, le hibou supporte les contrariétés et les misères de la vie avec un stoïcisme et une sérénité admirables. » Au-dessous, sur un large entablement, un bas-relief où se profile l'œuvre importante d'André, l'Université de Lausanne.

Nous ne renouvellerons pas les justes critiques formulées contre l'emplacement assigné à ce monument, dans l'un des coins les plus sombres du cloître du Palais des Arts ; nous nous plaçons à retenir l'engagement pris par le maire de Lyon de le changer selon le gré de la Société académique d'architecture. Il conviendrait, en effet, que l'on pût le contempler dans un meilleur jour, et surtout en faire le tour, pour lire les inscriptions gravées à la face postérieure du monument.

La cérémonie était présidée par M. Pascal, architecte, membre de l'Institut, camarade de jeunesse de Gaspard André. Auprès de lui, Mme veuve André et ses deux fils ; M. Alape-tite, préfet du Rhône ; M. Herriot, maire de Lyon ; M. le général de Lacroix, gouverneur militaire ; MM. Edouard Aynard et Cazeneuve, députés ; Coste-Labaume, président du Comité du monument ; Roux-Meulien, président, Desjardins et Bissuel, anciens présidents de la Société académique d'architecture, et la plupart des membres de cette Société ; Sicard, directeur de l'École des beaux-arts ; Vachez, président, et Bleton, secrétaire général de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; Pascalon et Chorel, auteurs du monument ; Van Muyden, syndic de Lausanne, qui dépose une couronne de fleurs naturelles ; D^{rs} Beauvisage, Dor, Gros ; Lang, Garin, Rogniat, Sainte-Marie Perrin, Dubuisson, Naquin de Lippens, Desvernay, Poitout, Cabanne, Despierres, Fontugne, etc.

M. COSTE-LABAUME remet en ces termes à la Ville de Lyon

le monument élevé à André par les amis et les admirateurs du grand artiste :

Monsieur le Maire,

Au nom du Comité Gaspard André, j'ai l'honneur de remettre à la ville de Lyon le monument élevé par des admirateurs et des amis à la mémoire de l'éminent artiste dont le talent honora note cité.

Nous l'aurions souhaité un peu plus en lumière, ce monument, afin que l'on pût mieux distinguer les traits si expressifs de notre ami, mais en nous résignant à accepter cet emplacement trop noyé dans l'ombre, à notre gré, nous n'avons eu d'autre consolation que celle de penser qu'il répondrait peut-être aux sentiments intimes de modestie, de timidité même de cette nature d'élite que fut Gaspard André.

Il convenait, en tout cas, que ce monument d'André fût élevé dans ce Palais des Arts, qui fut le témoin du premier essor de son talent, où il devait revenir comme président du Conseil d'administration de l'École des Beaux-Arts et où il était légitime que sa renommée reçût une consécration définitive.

Des voix plus autorisées que la mienne sauront faire ressortir tout ce qu'il y avait de distinction, d'originalité, de science et de conscience dans ce rare talent de Gaspard André, digne d'avoir vécu dans la ville où naquirent Philibert Delorme et Simon Maupin.

Ses œuvres, d'ailleurs, ne parlent-elles pas d'elles-mêmes ?

Les architectes et les statuaires ont cette fortune que leur mérite se révèle à tous les regards et s'impose à l'admiration du plus humble passant. Gaspard André nous aura donné cette joie d'embellir quelques-unes de nos places et de nos avenues, de monuments malheureusement trop rares où l'harmonieuse proportion des lignes s'allie à l'élégance des détails et au charme d'une ingénieuse fantaisie.

Que l'on s'arrête soit devant l'austère et grandiose façade de son temple protestant des Brotteaux, soit devant le porche hardi de l'église inachevée de Saint-Joseph, soit devant la fontaine des Jacobins, ce délicieux chef-d'œuvre que l'on rêverait de voir au milieu d'un grand parc, en pleine lumière, dégagé de l'enceinte écrasante de nos maisons de quatre étages, soit devant l'imposant palais de l'Université de Lausanne, dont le bas-relief en bronze orne ce piédestal, partout on se trouve en présence de l'œuvre d'un maître qui eut le précieux privilège de communiquer la vie à la pierre et au marbre, d'animer la matière inerte et de lui faire traduire, en une expression saisissante, les sentiments, les aspirations et les pensées dont elle devenait le symbole sous sa main créatrice.

Nous devons savoir gré aussi à Gaspard André d'être resté au milieu de nous, sans se laisser séduire par les légitimes ambitions auxquelles pouvait prétendre sa supériorité, sur un théâtre plus vaste et plus en vue, afin de consacrer à sa ville natale le meilleur d'un talent dont le rayonnement a dépassé les limites de notre cité.

Les concitoyens d'André se sont efforcés de lui témoigner leur gratitude de cette fidélité en l'élevant aux plus hautes situations dont ils pouvaient disposer : il fut successivement président de la Société Académique d'architecture, président du Conseil d'administration de l'École des Beaux-Arts, président de l'Association des Anciens élèves du Lycée, membre de l'Académie de Lyon, et aussi, s'il nous est permis un sourire qui ne froissera pas sa mémoire de vieux Lyonnais gouailleur et pince-sans-rire, l'un des membres illustres de notre célèbre Académie du Gourguillon qui n'a ni séance publique, ni séance privée et dont sa spirituelle fantaisie a dessiné le diplôme.

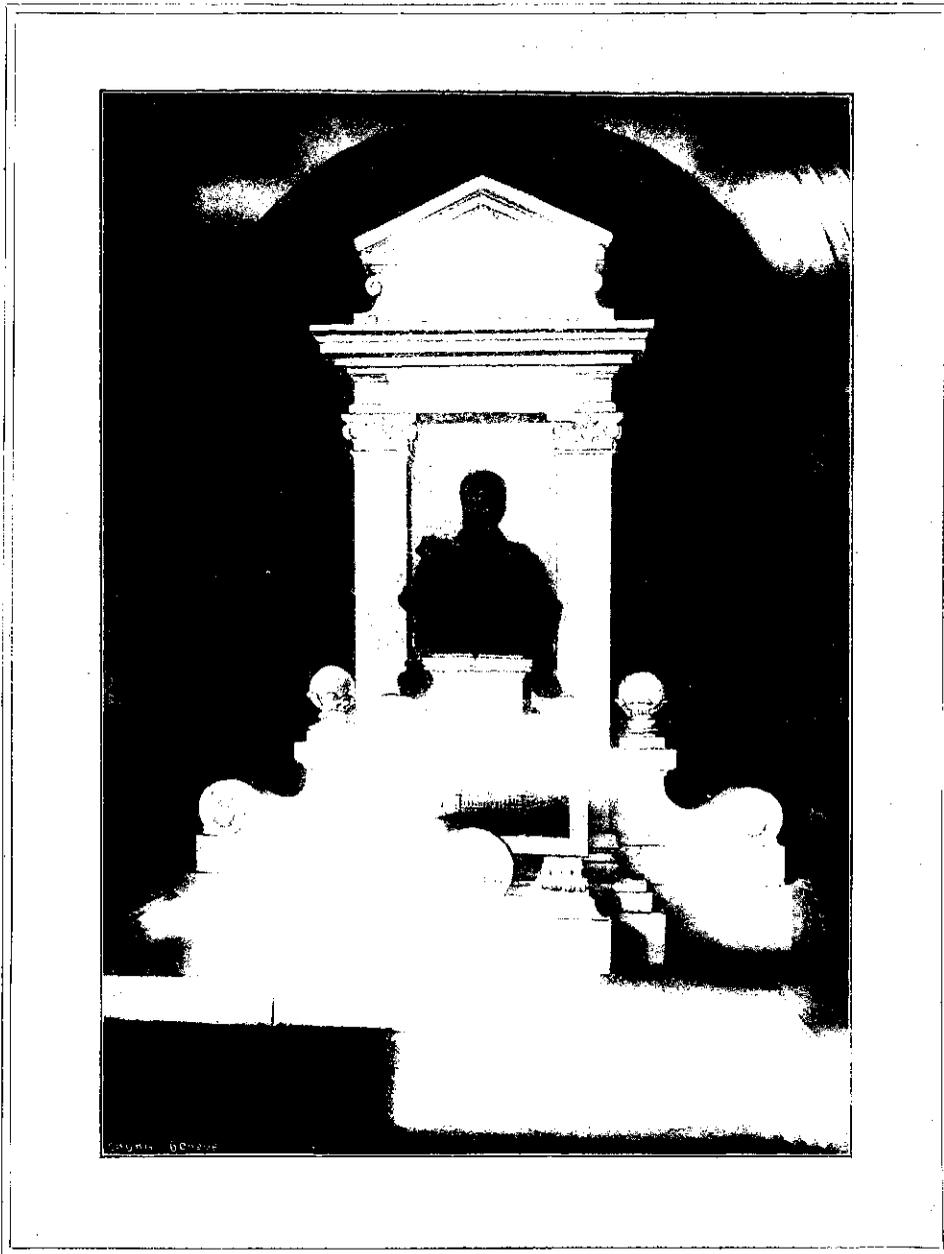
Mais il fut surtout et avant tout, un grand artiste, un noble caractère, un chef de famille accompli et un ami fidèle.

Que Gaspard André reçoive donc aujourd'hui l'hommage de ses compatriotes et de ses amis reconnaissants qui, en fixant ses traits dans le bronze, ont voulu perpétuer son inoubliable souvenir sous les yeux de tous ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont admiré et aimé !

M. Coste-Labaume adresse ensuite ses remerciements à tous ceux qui ont concouru à l'érection du monument de Gaspard André : les souscripteurs, les artistes qui ont exécuté le monument, MM. Pascalon, architecte, et Chorel, statuaire, tous les membres du Comité et, à leur tête, M. Ed. Aynard, président d'honneur, et Lang, secrétaire, à qui sa vieille amitié pour André a inspiré tant d'activité et de dévouement.

Puis il évoque, lui aussi, ce talent classique et fantaisiste à la fois de l'artiste lyonnais, fait de réserve et de pudeur, avec lequel s'harmonise bien ce petit coin de mystère où tous les amis d'André pourront se recueillir et s'arrêter pour donner à l'artiste l'hommage qui lui est dû.

Ce monument avait bien sa place dans ce Palais des Arts où, en passant, tous les élèves de notre Ecole des beaux-arts



Monument élevé à Lyon

A LA MÉMOIRE DE GASPARD ANDRÉ, ARCHITECTE

Architecte M. PASCALON. — Sculpteur M. JEAN CHOREL

Des remerciements sont adressés également aux invités qui, par leur présence, ajoutaient à l'éclat de la cérémonie.

Au nom de la Ville de Lyon, M. HERRIOT accepte le monument élevé à la mémoire de Gaspard André.

« Peut-être eût-il fallu à ce génie épris de lumière un coin de notre ville un peu moins obscur que cette allée de cloître qui, dit-il, a cependant le don de rappeler le Campo Santo de Pise, moins sa lumière ? Cela est en partie de notre faute. »

s'inclineront devant le maître qui a doté notre ville de si précieux monuments.

« Je ferai mon possible, dit, en terminant, M. Herriot, pour que ce monument reçoive à cette place les égards qu'il mérite et qu'il soit conservé avec la même piété que ses amis ont mise à l'élever. »

M. ROUX-MEULIEN prend ensuite la parole au nom de la Société académique d'architecture.

Il retrace rapidement cette carrière trop courte, dans laquelle la période de production n'a été que d'une vingtaine d'années.

Artiste dans toute la grandiose acception du mot, doué d'un tempérament de lutteur, André recherchait les concours, comprenait que l'enseignement de l'architecture gagnait à être décentralisé, que les parasites et les bâtisseurs devaient être impitoyablement éliminés ; aussi contribua-t-il à la création des écoles régionales.

Il rappelle qu'André qui, par son talent, aurait pu, comme tant d'autres, aller à Paris donner à ce talent un épanouissement encore plus complet, s'attacha à sa ville natale.

A côté des monuments que chacun peut admirer et qui font l'ornement de notre cité, à côté des créations de son génie qui dépassèrent les limites de notre ville, M. Roux-Meulien ajoute qu'il existe toute une partie de l'œuvre d'André qui reste inconnue du public. Ce sont les projets non exécutés qui, par les soins de MM. Rogniat et Storck, vont être enfin remis en lumière.

En terminant, l'orateur parle, lui aussi, mais avec quelque ironie, de l'emplacement du monument, où, dit-il, dans cette crypte et dans cet entourage de nécropole, André a l'air d'un professeur d'archéologie.

« Nous avons vu, ajoute M. Roux-Meulien, des fontaines émigrer de la place des Terreaux à la Guillotière, d'autres monter à la Croix-Rousse ou s'en aller de la place des Jacobins à la gare de Perrache, le brave Jacquard s'acheminer vers le Plateau, et bien d'autres encore.

« Le monument André a bien moins de chemin à parcourir pour se rendre à l'emplacement qu'on finira bien par lui rendre.

« Nous espérons qu'une Municipalité aussi républicaine, mais plus athénienne, aura quelque souci des choses artistiques et ramènera au grand jour l'image de l'un de ceux qui ont le plus honoré notre cité au XIX^e siècle. »

M. PASCAL, membre de l'Institut, qui fut, dans l'atelier de l'architecte Questel, un camarade d'André, pend à son tour la parole, au nom de cette vieille amitié.

Il trouve des termes éloquentes pour peindre ce caractère si original et si primesautier :

C'est que cet homme excellent, dont la bonté affable et souriante fut peut-être la qualité dominante, nous parut à nous, Parisiens, dès la première heure, marqué d'une originalité peut-être chez vous coutumière, mais capable de frapper en tout lieu : originalité dans sa tenue, dans sa physionomie physique, dans ce masque tourmenté, bizarrement analogue à celui d'un des plus grands maîtres de tous les temps et que l'irrespectueuse ironie de notre camaraderie qualifiait de tête de bois ; — originalité dans une langue aux saillies imprévues — originalité dans ce cerveau si réfléchi, si pondéré dont les distractions inattendues faisaient commettre à sa bête physique des erreurs étranges, comme de garder en descendant dans la rue le bonnet de coton dont l'avait pourvu la sollicitude familiale.

Originalité dans la façon, non pas paradoxale, mais simplement supérieure, dont s'illuminait toute question qu'elle fût d'ordre général ou de minutie professionnelle, envisagée par lui, — dans l'association spontanée de recherches curieusement mathématiques avec les inspirations les plus artistiques d'une imagination féconde ; — originalité dans la manière, peut-être lyonnaise, d'envisager un sujet, de composer une esquisse autrement que tout le monde, mais sans jamais que le bon sens et l'équilibre manquent aux transpositions des programmes ou aux inventions de la folle de son logis.

C'est toujours une forte simplicité, avec une grande analogie dans les moyens, en un style très pur, très correct, très châtié

et très libre et, en cela, il fut un maître, un de ceux que notre architecture médiocrement accessible de son poids aux fluctuations de la mode peut poser en exemple de demi-siècle en demi-siècle pour caractériser une évolution sans cesse en travail.

Il ne lui aura manqué, pour être un des premiers architectes de ce temps, que d'avoir été chargé encore des plus grandes œuvres auxquelles n'auraient failli ni une fertilité extraordinaire de production, ni une sévère discipline, de même qu'il ne lui aura manqué, pour faire tout le bonheur des siens et jouir des résultats de son exemple, dans le digne prolongement de sa famille, que d'avoir assez vécu.

Après une poésie lue par M. Paul Desjardins et due à un camarade d'André, M. Coquet, la cérémonie prend fin, tandis que, devant le monument, la foule circule avec peine et que les membres de la famille de l'éminent artiste reçoivent les hommages de ses nombreux et anciens amis.

**

A la suite de cette cérémonie, a eu lieu, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, la distribution des récompenses que la Société d'architecture décerne, chaque année, aux lauréats des concours organisés par elle.

La solennité était présidée par MM. Roux-Meulien, président de la Société ; Pascal, membre de l'Institut ; Berlie, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Une conférence très intéressante a été faite par M. L. Rogniat, architecte, qui, à grands traits, a esquissé l'histoire de l'architecture à Lyon.

La Société d'architecture de Lyon, qui fête son soixante-quinzième anniversaire est, dit l'orateur, la plus ancienne des Sociétés d'architecture de France.

Le conférencier s'est plu à faire vivre, devant le nombreux auditoire, le passé artistique de notre ville.

L'histoire, ainsi que les monuments archéologiques, font déjà mention d'architectes lyonnais célèbres sous l'époque gallo-romaine.

Depuis cette époque lointaine, c'est toute une série non interrompue d'architectes de valeur qui se sont succédé et qui ont fait de notre cité un véritable foyer d'art.

Sennius Metellius, Aprilius Priscianus, Martin, qui, en 1153, fit l'église Saint-André de Vienne ; le père Etienne, l'auteur probable du pont de la Guillotière ; Jehan de Remancin, le premier maître de l'œuvre de Saint-Jean ; Jean de Vaux, Jacques de Beaujeu, Jacques Morel, Henry Bozonnet, Grand, l'auteur des Tables-Claudiennes ; Serlio, Jean Sève, Gimbre, Jean Perréal, qui fut à la fois architecte, poète, chirurgien et valet de chambre du roi Charles VIII ; Philibert de l'Orme, qui fit le porche de Saint-Nizier et qui s'immortalisa comme architecte de Henri II ; Ed. Martellange, l'architecte du collège de la Trinité (le Lycée actuel) ; Desargues, qui conçut l'abbaye des Dames de Saint-Pierre (Palais des Arts actuel) ; Simon Maupin, dont le chef-d'œuvre est l'hôtel de ville de Lyon ; Soufflot, dont l'Hôtel-Dieu, à Lyon, personnifie le génie ; Rondelet, son continuateur, etc., forment les chaînons de cette longue série de célébrités.

En terminant, le conférencier a décrit l'origine de la Société d'architecture et a montré tout ce que la Société a déjà fait pour encourager l'art architectural dans notre ville.

Il a été procédé ensuite à la distribution des récompenses. De nombreuses médailles et de nombreux prix ont pu être décernés, grâce à la libéralité de la Société, grâce aussi à la générosité des Pouvoirs publics et de nombreux donateurs.

Parmi ceux-ci, il convient de citer : le Conseil généra' du Rhône, la Ville de Lyon, la Chambre syndicale des entrepreneurs, la Construction Lyonnaise, l'Association provinciale

des Architectes français, la Chambre de commerce de Lyon, MM. Berlie, Despierre, Et. Journoud, F. Benoît, Pupier, Cl. Porte, etc.

Prix de Fondations.

FONDATION GASPARD ANDRÉ

Médaille d'or offerte par Mme Gaspard André, en mémoire de son mari, et réservée aux Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon (section d'architecture), à la suite d'un concours qui doit se donner tous les deux ans.

Une *médaille de vermeil* et deux *médailles d'argent* ont été affectées cette année, à ce concours, par la Société, en souvenir de l'inauguration du monument d'André, son ancien Président, et en souvenir du 75^e anniversaire de la fondation de la Société académique d'architecture de Lyon.

Dans la même intention, quatre ouvrages d'Antoine Chenavard ont été offerts par notre doyen vénéré et Président honoraire, M. George, dont nous regrettons l'absence, retenu qu'il est par la maladie et son grand âge.

Le sujet du concours, donné par M. le professeur Huguet, était : *Un monument commémoratif de la célébration des noces de diamant de la Société académique d'architecture de Lyon, fondée en 1830, par M. Antoine Chenavard.*

- 1^{er} prix : *médaille d'or* et un ouvrage, M. VARVIER Théodore.
 2^e prix : *médaille de vermeil* et un ouvrage, M. MARTIN Eugène.
 3^e prix : *médaille d'argent* et un ouvrage, M. BRUNEAU Lucien.
 4^e prix : *médaille d'argent* et un ouvrage, M. MAGNILLAT Antoine.

FONDATION EDOUARD BISSUEL

Prix fondé par notre ancien Président, M. Bissuel, et destiné à l'élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon (section d'architecture) qui, pendant le courant de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité.

Une *médaille de vermeil*, M. CHICANDARD André.

Concours de la Société

ARCHITECTURE

Sujet : *Un musée d'histoire naturelle*

- 1^{er} prix : *médaille d'or*, 250 francs offerts par la Société et un ouvrage offert par l'Etat, M. FIASSON Marius.
 2^e prix : *médaille de vermeil*, 100 francs du Conseil général et un ouvrage offert par la Ville, M. DERVIEUX Joanny.
 3^e prix : *médaille d'argent*, 50 francs du Conseil général, M. BRUNEAU Lucien.

ARCHÉOLOGIE

Sujet : *Relevé de l'ancien Hôtel de Gadagne*

La Société ayant accordé deux années aux concurrents pour fournir le résultat de leur travail (les prix consistent en : une *médaille d'or*, 400 francs de la Société et un ouvrage de la bibliothèque de M. Echernier, pour le premier ; une *médaille de vermeil*, 100 francs de la Société et un ouvrage offert par la Ville, pour le second ; et une *médaille d'argent* pour le troisième), les prix ne seront distribués que l'année prochaine.

Six concurrents se sont présentés et nous ont livré leur premier travail qui nous laisse espérer le meilleur résultat pour la suite du concours.

ART DÉCORATIF (Une vitrine du Musée.)

- 1^{er} prix : *médaille de vermeil*, 100 francs de la *Construction Lyonnaise* et un ouvrage de l'Etat, M. CHAUCHON Louis.
 2^e prix : *médaille d'argent* de l'Association provinciale, 50 francs de la Chambre de commerce, M. CHAZOT Emile.
 3^e prix : *médaille de bronze*, 50 francs du Conseil général, M. ROYER Louis.

ART INDUSTRIEL (Un lampadaire.)

- 1^{er} prix : *médaille de vermeil* de M. Henri Despierre, 150 francs de M. Berlie, ouvrage de l'Etat, M. VARVIER Théodore.
 2^e prix : *médaille d'argent*, 100 francs de M. Berlie, ouvrage de la Ville, M. DESVIGNES Louis.
 3^e prix : *médaille de bronze*, M. CHAUCHON Louis.
 Mention : *médaille de bronze*, M. CHICANDARD André.

COMPOSITION EXÉCUTÉE

1^{er} prix : *médaille de vermeil*, 200 francs de la Chambre de commerce, ouvrage de la Ville, M. GUY Antoine.

Récompenses aux Ouvriers du Bâtiment.

Médailles offertes par la Chambre de commerce

Médaille d'or, M. FAZILLE Jean (chez M. Clément). -- *Médaille de vermeil*, M. LIMOGES Jean-Martial (chez M. Mollo). -- *Médaille de vermeil*, M. BANCHET Joseph (chez M. Berlie). -- *Médaille d'argent*, M. PERRET SIMON (chez M. Bioret). -- *Médaille d'argent*, M. GOUAT Claude (chez Mme Vachon, M. Dumont). -- *Médaille d'argent*, M. LAGARDE Maximin (chez M. Pomparat).

Médailles de fondations de la Société académique d'architecture

Fondation Etienne Journoud : *médaille de vermeil*, M. MAGENHAIN Charles (chez M. Grimonet).

Fondation Frédéric Benoît : *médaille de vermeil*, M. BELLEGY Jules (chez M. Durel).

Fondation Joanny Pupier : *médaille de vermeil* M. BLANCHON François (chez M. Jamot).

Fondation Claudius Porte : *médaille de vermeil*, M. TOURTE Emile (chez MM. Gigodot et Tourte).

Médailles de la Société académique d'architecture

Médaille de vermeil, M. GRUAU Jules (chez M. Hatton). -- *Médaille de vermeil*, M. BACHER Pierre (chez M. Lebayle). -- *Médaille de vermeil*, M. BELLÉUF Annet (chez M. Chevalier). -- *Médaille de vermeil*, M. PIN Jean-Baptiste (chez MM. Labasse, Lesseier). -- *Médaille d'argent*, M. FAVRE Jean (chez MM. Gayetti). -- *Médaille d'argent*, M. POUILLY Hugues (chez MM. Grange). -- *Médaille d'argent*, M. GAUDON Claude (chez Mme veuve Queyras). -- *Médaille d'argent*, M. STÉVENOT César-Auguste (chez M. Gagneu).

Médailles de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la ville de Lyon

Médaille d'argent, M. TATIN Antoine (chez MM. Perignon et Vinet). -- *Médaille d'argent*, M. PHILIBERT Jacques-Toussaint (chez M. Lachamps). -- *Médaille d'argent*, M. BRON Jean-Louis (chez M. Beaujean). -- *Médaille d'argent*, M. COURVOISIER Jean-Henri (chez MM. Nicod et Jubin). -- *Médaille d'argent*, M. CHAPON Pierre (chez M. Dutraix). -- *Médaille d'argent*, M. BANETTI Jean-Baptiste (chez M. Emiel).

A ces lauréats, s'ajoute également la liste des lauréats des cours organisés par la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, l'Ecole de traits de charpente de Lyon, les Ecoles municipales de dessin, qui ont été l'objet de nombreux encouragements et récompenses décernées par la Société.

Ajoutons que la Fanfare de la Chambre syndicale des peintres-plâtriers prêtait son concours à cette solennité.

**

Cette fête de la glorification du génie d'André s'est terminée le soir par un banquet offert par la Société d'architecture, dans les salons Maderni.

Aux noms cités, ajoutons encore à la table d'honneur ceux de MM. Sainte-Marie Perrin, Mangini, Gillet, Oberkamp, Trévoux, Cox, Bourbon ; Mme André, ainsi que Mme Rogniat, y assistaient.

M. Aynard, qui présidait ce banquet, a évoqué, dans un langage familier, ce génie si pur et si lyonnais que personnifiait André, génie dans lequel se rencontraient à la fois la lumière, la grâce et la puissance de conception, et qui fait, par exemple, de notre fontaine de la place des Jacobins, un monument unique au monde. Il a bu à l'art lyonnais, représenté particulièrement par ses architectes, qui, il l'espère, continueront à parsemer notre sol de leurs œuvres géniales, comme l'a fait André.

M. Van Muyden, au nom de la ville de Lausanne, rend, lui aussi, hommage à l'éminent artiste qui a conçu cette villa

florentine qu'est le Palais universitaire de Lausanne. L'inauguration de ce monument aura lieu au printemps prochain, et il espère y voir représenter les amis d'André par de nombreux Lyonnais. Parlant enfin de l'origine vaudoise, par son père, de Gaspard André, il boit à la vieille amitié de la Suisse et de la France.

A un toast de M. Pascal, concernant les résistances et les difficultés qui se sont jusqu'à présent opposées à la création d'une école d'architecture à Lyon, M. Coste-Labaume répond en exposant les justes revendications de l'Administration de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, revendications auxquelles, malgré les promesses faites par M. Dujardin-Bcaumetz, il n'a pas encore été accordé satisfaction.

M. Coste-Labaume espère que le Ministre de l'instruction publique voudra bien enfin accorder à la Ville de Lyon, qui contribuera pour les deux tiers au budget de la nouvelle Ecole, le droit de présentation de ses professeurs, cette légère modification d'un arrêté ministériel étant le seul moyen d'aboutir à la création de l'Ecole régionale d'architecture que notre ville mérite à tant de titres.

Suivent enfin le toast de M. Bissuel, président d'honneur de l'Association provinciale des architectes français, et celui de M. le Dr Gros, qui apporte aux convives l'assurance de la résolution qu'a le maire de Lyon de changer, selon le gré de la Société, l'emplacement actuel du monument Gaspard André.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* AIN. — La Municipalité de *Pont-de-Veyle* a voté une somme de 6.000 francs pour la construction d'un asile départemental de vieillards, dont le devis se monte à 90.000 fr.

** ALLIER. — Voici les travaux à exécuter prochainement à *Moulins* : restauration de l'escalier de l'hôtel de ville, 10.500 francs ; agrandissement de la mairie, 33.000 francs. — Le Conseil municipal de *Vichy* vient de voter un emprunt de 900.000 francs pour l'achèvement des travaux d'assainissement de la ville. En outre, il a chargé l'architecte voyer de la ville de dresser les plans de petits magasins à ossature métallique, à édifier sur la place de la République, près le marché couvert.

* DOUBS. — Il est question d'établir à *Besançon* un hôtel des Postes, rue Gambetta, qui serait relié à la rue Prud'hon par une voie nouvelle. L'exécution de ce projet entraînerait une dépense d'environ 400.000 francs.

** LOIRE. — Dans une récente séance, le Conseil municipal de *Saint-Etienne* a ratifié l'acquisition des immeubles de Valbenoîte pour y approprier des écoles. L'acquisition a eu lieu, sauf surenchère, moyennant le prix de 50.000 francs. On escompte que les travaux de réparations s'élèveront à environ 100.000 francs. D'autre part, a été approuvé le rapport préparé par la Commission de voirie sur la question des tramways électriques (Société Grammont).

* HAUTE-SAÛNE. — M. Poissenot, rapporteur de la Commission des travaux, a donné lecture au Conseil municipal de *Vesoul* du rapport concernant l'achat du terrain et la construction de groupes scolaires. Les dépenses donnent un total de 278.000 francs, ainsi répartis : terrain, 62.000 francs ; construction, 172.000 francs ; école maternelle, 37.000 francs ; construction d'un égout, 7.300 francs. Des travaux seront exé-

cutés pour l'adduction dans la même ville des eaux de l'Echenoz.

** HAUTE-SAVOIE. — Pour la construction du groupe scolaire des *Balmettes*, la subvention de l'Etat a été portée à 33.750 francs.

* PUY-DE-DÔME. — Une rue nouvelle doit être ouverte à *Clermont-Ferrand*, entre la place Jaude et la rue Rambeau. La dépense est évaluée 75.000 francs.

** SAÛNE-ET-LOIRE. — Il y a déjà quelque temps, avaient été élaborés : un projet de construction d'une école de garçons et un autre projet d'aménagement d'une école de filles et d'une école maternelle à *Louhans*. D'après l'avis du Conseil des bâtiments civils, des modifications ont dû être apportées aux plans primitifs. Finalement, le Conseil municipal vient d'approuver lesdites modifications. Rien ne s'oppose donc plus à la mise en adjudication des travaux en question.

* VAR. — La construction d'un nouveau collège à *Dra-guignan* entraînera 612.000 francs de travaux.

** VAUCLUSE. — Est décidée la construction, à *Cavaillon*, d'un boulevard reliant le cours de la Charité à l'avenue des Ecoles.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Professeur de modelage dans les écoles primaires supérieures de la ville.

Ensuite du concours qui a eu lieu le 23 novembre dernier, et auquel ont pris part huit concurrents, M. RENARD, ayant été classé premier, a été déclaré admissible à l'emploi de professeur de modelage dans les écoles primaires supérieures de la ville de Lyon.

Enquête.

Il est ouvert une enquête sur le projet de fixation des alignements et de nivellement du chemin de communication n° 18 bis, de Lyon à Monplaisir (grande rue de Monplaisir) sur toute sa longueur.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mardi 28 novembre 1905, dans les bureaux de la mairie du troisième arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 décembre 1905, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Distinctions honorifiques.

Nous enregistrons avec plaisir les promotions ou nominations suivantes :

Officiers de l'Instruction publique : MM. LOUIS ROGNAT, architecte à Lyon ; POITOUX, architecte à Valence.

Officiers d'Académie : MM. FAYOLLE, entrepreneur de travaux publics à Veurey (Isère) ; GINOUBE, agent voyer à Valence ; PERRIER, agent voyer à Die ; CHARMOT, architecte à Moutiers ; GROBELLET, agent voyer à Saint-Symphorien-d'Ozon ; BRUNET, architecte à Valence.

Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Le Conseil municipal, dans la séance du 21 novembre, a adopté les conclusions du rapport que nous avons résumé dans notre dernier numéro, relativement à la construction de chaussées en pavés d'échantillons.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 26 novembre. — *Mairie de Corcelles.* — Construction d'une école-mairie. Mont. des travaux, 27.586 fr. 14. Soumissionnaires : MM. Patinaud, Peix, prix du devis. — MM. Perrier et Trunde, 1 p. 100. — Forest, 1 p. 100. — Cipierre, 0,25 p. 100. — Enay, 1 p. 100. — Adjud., M. Guillebaud, à Régnié (Rhône), 2 p. 100 de rabais.

Allier. — 24 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin d'intérêt commun n° 94 bis, de Moulins à Gennetines. Construction. Montant des travaux, 6.500 fr. Adjud., M. Baudron François et Baudron Joseph, à Yzeure, 6 p. 100 de rabais.

Doubs. — 21 novembre. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Flangebouche. Construction d'un chalet et d'un bureau de poste. Montant des travaux, 18.539 fr. 88. Adjud., M. Saintot, à Vercel (Doubs), 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Passavant. Réparations à l'école. Montant des travaux, 525 fr. 76. Adj., M. Brulport, à Vercel, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Avilley. Déplacement de l'abreuvoir. Montant des travaux, 3.407 fr. 22. Adjud., M. Pirretti, à Loulaux-les-Forges (Haute-Saône), 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Grandfontaine-Fournets. Ecrêtement des chemins vicinaux ordinaires. Montant des travaux, 2 134 fr. 59. Adjud., M. Busson, à Grandfontaine-Fournets, prix du devis. — 5^e lot. Réparations à l'école de garçons de Passavant. Montant des travaux, 1.420 fr. Adjud., M. Brulport, prix du devis.

Isère. — 19 novembre. — *Mairie de Morette.* — Construction d'un chemin vicinal ordinaire. Montant des travaux, 7.800 fr. Soumissionnaires : MM. Sératrix, 5 p. 100. — Cartier, 3 p. 100. — Debernardy, 4 p. 100. — Gros-Bonivard, 4 p. 100. — Adjud., M. Rivoire, à Heyrieu, 6 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 16 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. Chemin n° 17 bis. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, entre la rue du Bac (1 k. 410) et le point kilom. 1 k. 610 dans la traversée de l'agglomération de la Saulaie-d'Oullins. Montant des travaux, 9.000 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'agent-voyer en chef. Renseignements à la préfecture (3^e division, 1^{er} bureau).

Rhône. — Dimanche 17 décembre, 10 h. — *Mairie d'Ancy.* — Construction d'une école. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant de la dépense prévue, 9.746 fr. 69. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 487 fr. 33. Dépense totale, 10.234 fr. 02. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant de la dépense prévue, 5.238 fr. 99. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 261 fr. 95. Dépense totale, 5.500 fr. 94. — 3^e lot. Serrurerie. Montant de la dépense prévue, 1.167 fr. 35. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 58 fr. 37. Dépense totale, 1.225 fr. 72. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant de la dépense prévue, 1.609 fr. 43. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 80 fr. 47. Dépense totale, 1.689 fr. 90. — 5^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant de la dépense prévue, 689 fr. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 34 fr. 45. Dépense totale, 723 fr. 45.

Les devis ou détails estimatifs des travaux sont déposés à la mairie et chez l'architecte, M. H. Auroux, rue Pécherie, 22, à Tarare, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Ain. — Dimanche 10 décembre, 2 h. — *Mairie de Corcelles.* — Réparation des conduites d'eau des fontaines. Captages, fourniture de tuyaux en fonte, regards, etc. Montant des travaux, 19.586 fr. 48. A valoir, 130 fr. 52. Total, 19.717 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa par M. l'agent-voyer architecte, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 24 décembre, 1 h. 1/2. — *Mairie de Dunières.* — Construction d'une mairie. Montant des travaux, 25.984 fr. 03. Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 17 décembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Eloy-les-Mines.* — Construction de la partie du ch. vic. ord. n° 11. Montant des travaux, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 8 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture d'Autun.* — Entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun pendant les années 1906 à 1910 (38 lots).

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 15 décembre, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon.* — Fourniture des matériaux d'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun pour les années 1903 à 1910.

Renseignements à la sous-préfecture.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY

Lyon - Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. - 40431

Tirage irrévocable
le 14 Décembre 1905

LOTÉRIE-TOMBOLA

Le Billet: 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904
Au Capital de 100.000 francs

10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT : AUTOMOBILE (10.000 fr.) DEUXIÈME GROS LOT : SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.) TROISIÈME GROS LOT : AMEUBLEMENT (1.000 fr.)

4^e Lot, Machine à coudre de 100 fr. | 5^e Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6^e Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7^e Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr. | 8^e Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9^e Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10^e Lot, Phonographe de 100 fr.

11^e Lot à 33^e Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VEVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**GHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RAGCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

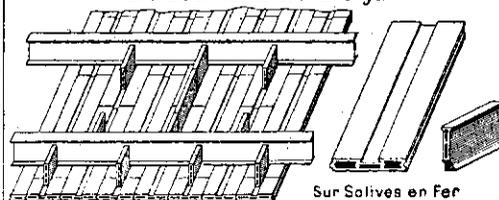
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(BOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

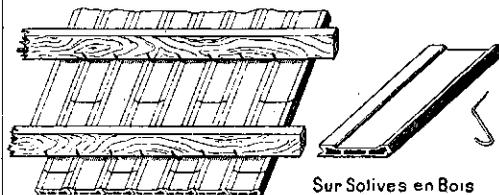
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS.

TUILERIES CANCELON FRANCOIS. ROANNE (INDRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de
Sèze, 63. LYON (Télep. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

*Serrurerie pour
Usines et Bâtiments*

J. Joblot

8, cours Charlemagne, LYON

SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES

Céramique, Mosaïque et Plotets
pour décoration de Chalets et Villas

CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES

DALLAGE DE CIMENT

Toitures en tous genres
et emploi de briques

PRIX MODÉRÉS